

Accord salarial 2010 : nouveau calcul de la prime des fonctionnaires classes 1 et 2

L'entreprise a décidé de procéder à un nouveau calcul de la prime prévue à l'article 5.2 de l'accord salarial.

Le nouveau mode de calcul

- Ce nouveau calcul est réalisé de façon à garantir un montant minimum d'augmentation de 500 €* au cours de l'année 2010
- Le salaire brut perçu en décembre 2009 sert de référence au calcul de cette prime. Il est composé du Traitement Indiciaire Brut, du Complément France Télécom et des éventuels avantages monétaires
- Le principe du nouveau calcul décidé par l'entreprise consiste à cumuler toutes les augmentations de l'année 2010, en référence au salaire de décembre 2009 (à l'exception des mesures égalité salariale des femmes de niveau II.3, des rachats de l'avantage monétaire personnalisé, des rappels de salaires antérieurs qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des augmentations) et de les comparer au montant de 500 €* garanti
- Si la somme des augmentations est supérieure, pas de prime complémentaire versée
- Si la somme des augmentations est inférieure, une prime complémentaire est versée égale à :
500 €* - le cumul des mesures salariales intervenues mois par mois entre décembre 2009 et décembre 2010

* Montant brut de base pour un temps plein

La mise en œuvre

- Si, suite aux nouveaux calculs, une prime doit être versée, elle sera calculée par différence entre :
 - > 500 €*
 - > moins le cumul des augmentations de 2010
 - > moins le montant de la prime éventuellement payée en décembre
- Ce complément sera versé avec la paie de mars 2011

Cette information est une réponse aux différentes questions ou requêtes adressées par les salariés

* Montant brut de base pour un temps plein

Un exemple théorique

Salarié qui a bénéficié au 1^{er} juillet 2010 d'une part de l'augmentation de la valeur du point indiciaire de la fonction publique (+0,5%) et d'autre part l'augmentation de son Complément FT (100 € base annuelle, art 5.1 de l'accord), puis d'un changement de TIB de 2 points en novembre

- 1 calcul initial mis en œuvre en décembre selon l'accord
 salaire brut de décembre 2010 : $2\,294,64 \times 12 = 27\,535,68$ en base 12 mois
 salaire brut de décembre 2009 : $2\,266,67 \times 12 = 27\,200,04$ en base 12 mois
 Le résultat de la comparaison est de $27\,535,68 - 27\,200,04 = 335,64$ €
 => une prime complémentaire de $500 \text{ €} - 335,64 \text{ €} = 164,36 \text{ €}$ a été versée en décembre 2010
- 2 nouveau calcul décidé par l'entreprise

	déc-09	janv-10	févr-10	mars-10	avr-10	mai-10	juin-10	juil-10	août-10	sept-10	oct-10	nov-10	déc-10
Salaire mensuel	2266,67	2266,67	2266,67	2266,67	2266,67	2266,67	2266,67	2285,42	2285,42	2285,42	2285,42	2294,64	2294,64
revalorisation valeur du point FP		-	-	-	-	-	-	10,41	10,41	10,41	10,41	10,41	10,41
augmentation complément FT		-	-	-	-	-	-	8,34	8,34	8,34	8,34	8,34	8,34
changement d'indice		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,22	9,22
Cumul annuel des augmentations													130,94

Le cumul des évolutions salariales de l'année, soit 130,94 €, est déduit des 500 €. Le montant de la prime résultant du nouveau calcul est donc de $500 \text{ €} - 130,94 \text{ €} = 369,06 \text{ €}$

Compte tenu du versement déjà effectué en décembre, la prime versée en mars sera de : $369,06 \text{ €} - 164,36 \text{ €} = 204,70 \text{ €}$

Exemple sans prime en décembre et sans prime en mars 2011

Exemple pour un salarié qui a bénéficié au 1^{er} juillet 2010 d'une part de l'augmentation de la valeur du point indiciaire de la Fonction publique (+0,5%) et d'autre part l'augmentation de son Complément FT (100 € base annuelle, art 5.1 de l'accord) avec gain d'indice de 10 points en mars 2010.

- 1 - calcul initial mis en œuvre selon l'accord

salaire brut de décembre 2010 : $2\,331,95 \times 12 = 27\,983,40$ en base 12 mois
 salaire brut de décembre 2009 : $2\,266,67 \times 12 = 27\,200,04$ en base 12 mois
 Le résultat de la comparaison est de $27\,983,40 - 27\,200,04 = 783,36$ €

=> Pas de prime complémentaire versée en décembre 2010

- 2 – nouveau calcul décidé par l'entreprise

	déc-09	janv-10	févr-10	mars-10	avr-10	mai-10	juin-10	juil-10	août-10	sept-10	oct-10	nov-10	déc-10
Salaire mensuel	2266,67	2266,67	2266,67	2312,77	2312,77	2312,77	2312,77	2331,95	2331,95	2331,95	2331,95	2331,95	2331,95
revalorisation valeur du point FP		-	-	-	-	-	-	10,64	10,64	10,64	10,64	10,64	10,64
augmentation complément FT		-	-	-	-	-	-	8,34	8,34	8,34	8,34	8,34	8,34
Changement d'indice				46,10	46,10	46,10	46,10	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30	46,30
Cumul annuel des augmentations													574,70

Le cumul des évolutions salariales mensuelles de l'année 2010 avec le nouveau calcul est de 574,70€, supérieur à 500 €, donc pas de prime versée en mars 2011